

L'Edito **2 et 3**

Ordonnances Macron :
tracts, communiqué,
calendrier... **4 à 13**

Territoriaux du Havre :
communiqué CGT **14**

Rassemblements des 14
et 8 juin : **15 et 16**

Communiqué CGT
Carsat **17**

Communiqué CGT Ferc
18

Campagne CGT contre
le racisme **19 et 20**

Formation syndicale
21 et 22

Souscription Le Havre,
la rebelle... **23 à 25**



TOUS EN GRÈVE LE 27 JUIN !

RASSEMBLEMENT AU HAVRE à 11h00

Quai Southampton, sous l'arche aux containers

L'Édito

Introduction actualité sociale et revendicative Commission Exécutive de l'UL CGT du Havre

20 JUIN 2017 - Philippe LEBOURG, secrétaire de l'UL CGT du Havre

Le résultat du second tour des élections législatives est marqué par le fort taux d'abstention (57,4%) jamais connu sous la Vème République, c'est plus d'un électeur sur deux qui n'a pas voté ! La majorité présidentielle obtiendrait 350 sièges. C'est moins que les premières estimations qui avaient été communiquées après le premier tour, le 11 juin. Cependant, le record d'abstention ne peut pas s'interpréter comme un blanc-seing au programme du MEDEF et de la finance portée par le Président Macron.

Sa volonté de casser le code du travail, la protection sociale, d'augmenter la CSG qui va pénaliser les retraités les plus modestes et les salariés les plus précaires réjouit le patronat.

Hier, un rassemblement de l'intersyndicale était organisé à l'issue des législatives. Une centaine de camarades ont répondu présents. Cependant, beaucoup trop de syndicats restent aux abonnés absents...

Chaque jour qui passe permet de mieux comprendre les dangers des ordonnances MACRON en préparation. Le tract départemental et le tract de l'intersyndicale havraise est prêt, à chacun de nous de le diffuser dans les entreprises, les administrations, sur les marchés, dans tous les lieux publics.

Depuis plusieurs semaines déjà, notre CGT appelle ses organisations à se déployer partout sur tous les lieux de travail afin de débattre avec les salariés, d'élaborer avec eux leurs cahiers revendicatifs, de faire de la 3ème semaine du mois du juin des temps forts d'initiatives et de mobilisations, de profiter de l'été pour aller à la rencontre des salariés.

Nous devons continuer de porter les exigences sociales qui s'expriment dans les nombreuses luttes menées sur les lieux de travail ainsi que nos propositions de nouveaux droits et garanties sociales, d'augmentation de salaires, de pensions, et des minima sociaux, du temps de travail à 32 heures pour toutes et tous.

Un monde meilleur est possible, il appartient au monde du travail de prendre ses affaires en main afin de ne pas les laisser à la finance et au patronat !

Le gouvernement a confirmé sa volonté d'adopter cette nouvelle LOI TRAVAIL en plein cœur de l'été, espérant éviter une mobilisation massive des travailleurs, en ayant recours aux ordonnances. Le vote du parlement autorisant les ordonnances pourrait intervenir dès fin juin ou début juillet.

N'attendons pas la rentrée de septembre pour se mobiliser. Devant la gravité de la situation, nous devons aller à la rencontre des salariés, des privés d'emplois, des jeunes, des retraités et discuter avec eux des revendications et à la mobilisation le 27 juin contre les reculs sociaux.

Dans le même temps, l'UL est dans l'action revendicative :

Le 8 juin, un rassemblement était organisé à l'initiative de la fédération de la Métallurgie devant le local d'En Marche. Belle initiative qui a permis d'interpeller la candidate LREM Havraise sur le programme de Macron.

Le 9 juin, l'UL était présente avec des délégations de la métallurgie devant le siège régional de l'UIMM à Mont Saint Aignan pour revendiquer une convention Collective de progrès social.

Mercredi 14 juin avait lieu le procès en appel de Laurent à Rouen, militant CGT de l'UL d'Harfleur, poursuivi après une action contre la Loi Travail au Havre en 2016.

Laurent avait été condamné le 1^{er} juin par le tribunal de Grande Instance du Havre à une peine de six mois de prison avec sursis, mise à l'épreuve pendant 18 mois avec obligation de réparer les dégâts commis à la permanence du PS du Havre.

A l'époque, ni policier, ni PS ne s'étaient constitués parties civiles.

Plusieurs représentants de syndicats étaient présents ce 14 juin devant la Cour d'appel de Rouen : SIDEL, DRESSER, AIRCELLE, CHEVRON, RENAULT, IMPOTS, TERRITORIAUX DE GONFREVILLE, OMNOVA, YARA, TOTAL, ACTION SOCIALE, FOURE LAGADEC, SANTE...pour la CGT de l'agglomération du Havre, quelques syndicats CGT de ROUEN, des délégations FSU et SOLIDAIRES du HAVRE, l'Union Départementale CGT du 76, les UL CGT de ROUEN, HARFLEUR, LE HAVRE et FECAMP, quelques camarades de « Rouen dans la Rue »...

Laurent était poursuivi en appel, le procureur du Havre n'ayant pas digéré qu'il soit relaxé pour les prétendus outrages aux forces de l'ordre. C'est ainsi que l'avocat général a requis en appel, 6 mois de prison dont 3 mois fermes, pour répondre aux demandes insistantes des responsables des renseignements généraux du Havre qui estiment avoir été insultés ! Plus aucune demande du parquet concernant les dégradations matérielles !

Le verdict de l'appel sera rendu le 10 juillet prochain.

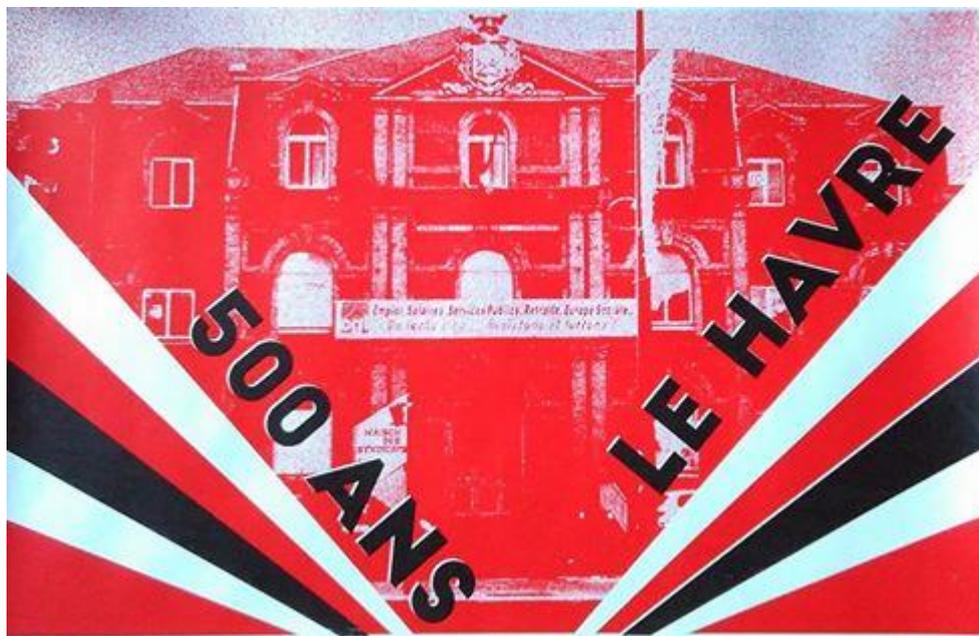
Fin de semaine dernière, les territoriaux du Havre étaient en grève. Ils nous feront un point précis de l'état d'avancement des négociations avec la mairie.

Les camarades de la Centrale Thermique sont dans la lutte également, ils interviendront pendant les débats.

Aussi, l'UL est invitée à l'inauguration du square Jules Durand dans le XIV^{ème} arrondissement de Paris, près de l'hôpital Sainte Anne, le 22 juin à 10h45.

D'autres initiatives ont certainement lieu dans vos boîtes ou branches, merci de nous en faire part. A vous la parole.

Merci.



LES ORDONNANCES DE MACRON VEULENT TUER LE CODE DU TRAVAIL NON à la loi travail XXL !

MOBILISONS-NOUS MASSIVEMENT LE 27 JUIN

Chaque jour qui passe permet de mieux comprendre les dangers des ordonnances MACRON en préparation.

➔ **En finir avec la hiérarchie des normes.**

La loi Macron-Valls-El Khomri a ouvert une large brèche autorisant l'entreprise à ne pas respecter le Code du travail et l'accord de branche sur certains points (aménagement et durée du travail...)

Le Président Macron parle de : « **changer profondément la construction de notre droit du travail et permettre aux accords de branches et d'entreprise, de déroger à la loi par accord majoritaire sur tous les sujets souhaités** ».



► Le Code du travail et les conventions collectives seraient remplacés par des accords d'entreprise.

La rémunération hors salaire minimale, les motifs de licenciements, le contrat de travail, les congés payés, les conditions de travail, la sécurité au travail... relèveraient d'accords locaux d'entreprise qui pourront être moins favorables que les dispositions restantes du Code du travail ou des Conventions Collectives de Branches.

En cas d'opposition syndicale, M. Macron prévoit de généraliser le « référendum » à l'initiative du patron pour permettre aux employeurs d'imposer leurs mesures.

Chaque patron pourrait « faire sa loi ».

➔ **Diminuer les droits syndicaux**

La loi Rebsamen a diminué les droits en autorisant le regroupement des Instances Représentatives du Personnel (Comité d'entreprise, Délégués du Personnel, CHSCT). Ceci est décidé par l'employeur dans les entreprises de moins de 300 salariés, et par accord au-dessus de ce seuil.

ORDONNANCES NON MACRON

Macron a prévu une fusion complète : « dans toutes les entreprises et tous les groupes sans limitation de plafond, sauf accord d'entreprise visant à maintenir les instances existantes ou à en créer de nouvelles ». Ainsi Macron éliminerait la nécessité d'un accord. Cela entraînerait moins de délégués, moins d'élus, moins d'heures, de droits syndicaux et la suppression des CHSCT tant souhaité par le MEDEF.

➔ **Faciliter les licenciements et précariser davantage les emplois**

Le Président Macron veut plafonner les indemnités obtenues devant les Prud'hommes par les salariés victimes de « licenciement sans cause réelle et sérieuse ».

Cette mesure faciliterait les licenciements en permettant aux employeurs de provisionner des sommes précises pour jeter les salariés hors de l'entreprise.

➔ **Mais le président Macron ne veut pas s'arrêter là !**

Après s'être attaqué du Code du travail, M. Macron a prévu de s'attaquer à la Fonction publique, à l'Assurance Chômage, à la Sécurité sociale...Son programme prévoit en particulier :

- La suppression de 120 000 emplois de fonctionnaires ;
- Imposer 2 milliards par an d'économies aux collectivités territoriales.
- Supprimer les cotisations sociales et les basculer vers la TVA et la CSG, c'est-à-dire remettre en cause le fondement même de la Sécurité sociale et de l'Assurance chômage. Cela marquerait la fin du paritarisme, constamment attaqué par Gouvernements et Patronat.
- Sous prétexte de les « unifier », Macron veut détruire tous les régimes de retraite existants et les fusionner dans un « régime par points », ce qui signifierait une baisse considérable des pensions de retraite.

GATTAZ L'EXIGE, MACRON LE FAIT

Pour les salariés, et pour leurs familles ce seraient des régressions terribles.

CONTRE LE PROJET D'ORDONNANCE, PRÉPARONS LA MOBILISATION POUR LE 27 JUIN !

Le gouvernement a confirmé sa volonté d'adopter cette nouvelle LOI TRAVAIL en plein cœur de l'été, espérant éviter une mobilisation massive des travailleurs, en ayant recours aux ordonnances.

Le vote du parlement autorisant les ordonnances pourrait intervenir dès fin juin ou début juillet.

N'attendons pas la rentrée de septembre pour se mobiliser. Devant la gravité de la situation, les Unions départementales CGT, FO, FSU, Solidaires de Seine Maritime appellent l'ensemble des salariés à discuter des revendications et à se mobiliser le 27 juin contre les reculs sociaux.

- ✓ **Abrogation des lois El Khomri – Rebsamen – Macron et rétablissement complet du Code du travail et de la hiérarchie des normes.**
- ✓ Pour la prépondérance des accords de branches et des conventions collectives.
- ✓ Maintien de tous les droits syndicaux et des Institutions Représentatives du Personnel. Pas de fusion des instances représentatives.
- ✓ Non au référendum d'entreprise
- ✓ Non au plafonnement des indemnités de licenciement.

Par ailleurs, nous revendiquons :

- Relaxe et amnistie pour tous les militants et salariés poursuivis.
- Maintien de la Sécurité Sociale, basé sur la cotisation salariale.
- Pas touche à nos retraites par répartition. Pas touche aux régimes spéciaux.
- Maintien intégral du Statut de la Fonction publique et de l'unicité du Point indiciaire pour les 3 versants. Non au 120 000 suppressions de postes dans la Fonction publique.
- Pas d'augmentation de la CSG pour les salariés, les fonctionnaires et les retraités.
- Augmentation générale des salaires et des pensions
- L'interdiction des licenciements

TOUS EN GRÈVE LE 27 JUIN
RASSEMBLEMENT AU HAVRE à 11h00
Quai Southampton, sous l'arche aux containers



COMMUNIQUÉ de PRESSE

Droit du travail : le gouvernement n'assume toujours pas sa réforme

La CGT a été reçue pour une deuxième et ultime heure de discussion sur le projet de refonte totale de 120 ans de droit du travail. Cela concerne, en effet, la primauté de l'accord d'entreprise sur les conventions collectives et le contrat de travail.

Le gouvernement se refuse toujours à mettre un texte sur la table ! Dans le même temps, le projet de loi d'habilitation paraît cet après-midi dans la presse.

Le Directeur de cabinet se contente d'exposer les propositions portées par les organisations patronales et syndicales, sans jamais préciser l'étendue des régressions sociales contenues dans les projets d'ordonnances.

Avec le projet de loi travail XXL, c'est la fin du CDI pour toutes et tous. Les branches professionnelles pourraient ainsi décider du nombre de renouvellement des contrats précaires ou bien de l'instauration de contrats de mission, de projet ou de chantier, pour l'ensemble des salariés d'un secteur d'activité.

Avec le projet de loi travail XXL, l'accord d'entreprise pourrait s'imposer au contrat de travail. C'est le travailler plus pour gagner moins !

Tout salarié n'acceptant pas la modification de son contrat de travail (rémunération et temps de travail) se verrait purement et simplement licencié, sans possibilité de recours.

La CGT se refuse à marchander les droits et les protections des salariés. Elle entend faire avancer ses propositions de progrès social : augmentation des salaires, réduction du temps de travail, généralisation des CDI (...) pour travailler mieux, moins, toutes et tous.

La CGT appelle l'ensemble des travailleurs à amplifier les initiatives et les mobilisations interprofessionnelles pour faire barrage au projet Macron et imposer l'acquisition de droits nouveaux.

Montreuil, le 21 juin 2017



Calendrier d'adoption de la loi travail XXL par ordonnances

Trois mois, c'est le temps que « se donne » le gouvernement pour réformer le code du travail avec une publication des ordonnances prévue le 21 septembre.

Vous en trouverez les principales étapes ci-dessous

Ce calendrier très resserré ne saurait constituer un frein à l'action syndicale. Déjà, nous avons allongé les délais d'une réforme voulue initialement pour le mois d'août,

Nous exigeons également la tenue de réunions plénières entre le gouvernement et l'ensemble des organisations syndicales et patronales, pour que ces discussions ne soient entièrement laissées aux mains du gouvernement et du patronat. Ces rendez-vous seraient autant de dates supplémentaires ...

Aussi, ce calendrier ne saurait entraver la tenue durant ces semaines d'initiatives qu'il nous faut organiser en territoires et dans les professions, pas plus qu'il ne saurait contrarier une grande campagne de déploiement de toute la CGT auprès des salariés là où ils se trouvent.

Notre campagne à la rencontre des saisonniers, notre caravane du tour de France à travers le pays, en donneront également écho. Le tout, afin de construire une puissante mobilisation interprofessionnelle avec arrêts de travail à la rentrée, dans le cadre le plus unitaire possible.

Oui, nous pouvons peser sur le contenu de la réforme du droit du travail et des ordonnances.

Nous avons des propositions revendicatives alternatives et, le 4 pages de masse est un moyen de les faire connaître et les populariser.

Rappelons aussi que le processus peut être stoppé à tout moment y compris après l'adoption de la loi d'habilitation Rien n'oblige le gouvernement à l'écriture des ordonnances, même si les thèmes en sont listés.

Un récent sondage «sorti des urnes législatives» indique que 60% de nos concitoyens ne veulent pas après une loi El Khomri, d'une loi Macron qui la prolonge et qui l'aggrave. Alors à nous d'agir !

L'article 38 de la Constitution précise la procédure à suivre pour adopter des lois par ordonnances. Une ordonnance est une mesure prise par le gouvernement, dans un domaine qui relève normalement de la loi et donc du débat parlementaire. Pour cela, il faut procéder à plusieurs étapes, intégrant dans notre cas, les pseudos concertations :

Voici un calendrier indicatif :

- 1) **Les concertations**, sous forme de bilatérales avec les syndicats, devraient avoir lieu **du 9 juin au 21 juillet**. Cela consiste pour la CGT à 6 réunions d'une heure pour démanteler 120 ans du droit du travail.
- 2) **Le gouvernement élabore un projet de loi d'habilitation** précisant les mesures très générales qu'il entend prendre, les domaines du droit concernés, le délai dans lequel il doit déposer le projet de loi devant les assemblées pour ratification.

Ce projet de loi d'habilitation devrait être examiné par le Conseil d'Etat le **22 juin**.

Le projet de loi d'habilitation sera à l'ordre du jour du Conseil des ministres le **28 juin**.

- 3) **Le gouvernement dépose le projet d'habilitation devant le Parlement**. Il est prévu que le Parlement examine le projet de loi d'habilitation, qui autorise le gouvernement à prendre des mesures par ordonnance, et l'adopte entre le **24 et le 28 juillet**.
- 4) Un nouveau cycle de discussions avec les Organisations Syndicales et Organisations Patronales pourraient être ouvert à partir du 20 août.
- 5) **Les ordonnances seront adoptées en conseil des Ministres** et signées par le Président de la République, le **20 septembre**.

Les ordonnances sont promulguées et entre en vigueur immédiatement, soit le 21 septembre, alors même que le Parlement ne les a pas examinées. Elles prennent la forme d'un règlement et ont une valeur inférieure à la loi.

- 6) **Le gouvernement présente un projet de loi de ratification de l'ordonnance**. Si ce projet de loi n'est pas déposé avant la date fixée par la loi d'habilitation, les ordonnances deviennent caduques.
- 7) **Une fois le projet de loi de ratification déposé (courant 2018), soit le Parlement ratifie l'ordonnance qui prend alors valeur de loi. Soit il la rejette.**

CODE ET DROIT DU TRAVAIL : IMPOSONS NOS EXIGENCES DE PROGRÈS SOCIAL



Monsieur Macron, ce n'est pas le Code du travail qui est responsable des 6 millions de demandeurs d'emploi.

Monsieur Macron, abaisser les droits des salariés ne favorise pas la reprise de l'économie, mais affecte au contraire la productivité et au bout du compte nuit à l'investissement et l'innovation.

Ni votre diagnostic, ni vos ordonnances ne répondent aux urgences économiques et sociales.

Pour la CGT, il faut entendre les besoins des femmes et des hommes qui créent les richesses dans ce pays.



AUGMENTER LES SALAIRES ET LES PENSIONS

L'exonération des cotisations sociales ne permettra pas l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés, retraités et privés d'emploi. Au contraire, une grande partie d'entre eux verraient ainsi s'amointrer leur couverture sociale (assurance maladie, retraite...) et devraient avoir recours à l'assurance privée. Les retraités et les fonctionnaires subiraient quant à eux une hausse de la CSG, et les demandeurs d'emploi n'obtiendraient aucun bénéfice...

Ramener la fixation du salaire au niveau de l'entreprise revient à aggraver les inégalités entre les salariés – qui n'auraient plus de socle commun – et à tirer le niveau de rémunération vers le bas en le détachant de la qualification. C'est la mise en concurrence assurée et un dumping social préjudiciable tant pour salariés que pour les petites entreprises.

Exemple : Les salariés de la métallurgie sont mobilisés pour une convention collective nationale donnant des droits et des garanties de haut niveau identique pour tous les salariés de la branche, avec une grille unique de classification assurant un déroulé de carrière, un départ de grille à 1 800 €, la transférabilité des droits attachés aux salariés d'une entreprise à l'autre, le retour à une négociation annuelle des salaires...

REVENDEICATIONS DE LA CGT

- Smic et minimum de pension à 1 800 euros bruts ;
- seuil d'embauche correspondant aux qualifications attachées au diplôme ;
- aucun minimum de rémunération en dessous du Smic ;
- revalorisation automatique des grilles de salaire à chacune des augmentations du Smic.



ÉGALITÉ FEMMES/ HOMMES : À TRAVAIL DE VALEUR ÉGALE, LE SALAIRE ÉGAL EST OBLIGATOIRE

De nombreuses femmes sont enfermées dans la précarité, avec des temps partiels subis conduisant à ce que la majorité d'entre elles ne sont pas payées au Smic ; 82 % des salariés à temps partiels sont des femmes, souvent assujetties à de fortes amplitudes horaires.

Les femmes subissent une discrimination, tant sur le niveau de salaire que l'évolution professionnelle. L'écart salarial est évalué à 26 % et celui de retraite est de 40 %.

Dans les enquêtes d'opinion, la résorption de cette inégalité semble être la préoccupation première. Pour le gouvernement, la question de l'égalité Femme/Homme se limite néanmoins à un secrétariat et une simple déclaration de grande cause nationale vide de contenu. Résorber l'inégalité femme/homme apporterait aussi davantage de ressources pour la protection sociale.

Exemple : Une égalité salariale entre les femmes et les hommes à l'horizon 2023 rapporterait 10 milliards d'euros pour les retraites en 2020.

REVENDEICATIONS DE LA CGT

- passer d'une obligation de moyens à une obligation de résultats avec des sanctions lorsque des écarts de rémunération sont constatés. Aujourd'hui, seulement 0,1 % des entreprises sont sanctionnées alors que 59 % d'entre elles n'ont ni accord d'entreprise, ni plan d'action ;
- garantir une articulation entre la vie personnelle et la vie professionnelle par une meilleure organisation du temps de travail ;
- limiter le temps partiel et majorer la rémunération des heures complémentaires à 25 % minimum dès la 1^{re} heure.

ET EN EUROPE... ?

Les politiques européennes de flexibilité ont toutes échoué. Les lois « Travail » (dites Hartz) en Allemagne ont plongé 12 millions de salariés dans la pauvreté. Même le FMI s'en inquiète – c'est dire !

En Espagne, les luttes se développent. En Italie, la CGIL a gagné la tenue d'un référendum contre les mesures de la loi Renzi. Au Portugal, le nouveau gouvernement progressiste met en place une politique de renforcement des droits et garanties collectives, de revalorisation des pensions et de développement des services publics, qui se traduisent par une reprise de l'emploi durable et de la croissance économique.



SIMPLIFIER LE CONTRAT DE TRAVAIL PAR LA GÉNÉRALISATION DU CDI

Trop de contrats de travail, de plus en plus précaires, dérogoires aux normes internationales, pénalisant toujours plus les jeunes (8 nouveaux emplois sur 10 sont proposés en CDD), de plus en plus de temps partiels subis, de contrats de quelques jours... Tout cela ne contribue pas à la simplification du Code du travail ! Il faut privilégier les contrats en CDI. Ils favorisent la sécurité des salariés, en capacité avec un tel contrat de trouver un logement, d'acheter des biens de consommation, de vivre dignement. Mais les CDI sont également bénéfiques pour l'économie et les entreprises, qui bénéficient ainsi de travailleurs mieux insérés dans les collectifs de travail et assurant la continuité de la transmission des savoir-faire gages de qualité de la production.

C'est aussi pour cela que la CGT s'oppose aux régressions qu'introduit tout recours à un referendum d'entreprise (à l'initiative de l'employeur ou pas), car en imposant le choix entre une baisse des droits et garanties collectives et la conservation de son emploi, on facilite le licenciement et dénature le CDI. Par le recours à ce dispositif, tous les contrats de travail deviendraient précaires.

C'est la même logique qui guide la « barémisation » des indemnités prud'homales. Celle-ci découragerait les salariés lésés par des procédures illicites mais introduirait également la possibilité pour les employeurs de programmer le « coût » d'une

rupture de contrat de travail dès l'embauche. Cela reviendrait à généraliser les ruptures conventionnelles.

Exemple 1 : L'âge moyen d'accès au 1^{er} CDI ne cesse de reculer. Il est aujourd'hui de 27 ans en moyenne. Le reclassement du salarié à la fin d'un CDD sur un poste disponible dans l'entreprise est une proposition de la CGT de nature à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.

Exemple 2 : Les salariés de transports routiers de produits dangereux se sont mis en grève et demandent l'amélioration de leur convention collective pour qu'elle intègre une limitation du temps de travail journalier à 10 heures, un repos hebdomadaire de 47 heures consécutives, une augmentation du salaire horaire à 14 heures et un 13^e mois conventionnel.

REVENDEICATIONS DE LA CGT

La CGT milite pour la surcotisation des entreprises ayant recours aux CDD, afin de décourager l'emploi précaire. Elle revendique le renforcement d'une justice du travail gratuite et de proximité, avec des conseillers prud'homaux élus par les travailleurs en activité et privés d'emploi. C'est de ce débat public dont a besoin le monde du travail.



RÉTABLIR LA HIÉRARCHIE DES NORMES ET LE PRINCIPE DE FAVEUR

Tout en affirmant qu'il faut abroger les lois de déréglementation du marché du travail telles les lois Macron et El Khomri, il faut aller plus loin et inscrire dans la Constitution le principe de faveur et le respect de la hiérarchie des normes (la loi fixe les droits plancher, la branche ajoute de nouveaux droits en lien avec le métier, l'entreprise ajoute de nouveaux droits plus favorables sans dérogations possibles). Ce principe est de nature à développer la négociation collective, pour qu'elle redevenue une négociation d'acquisition et non de régression soumise au chantage à l'emploi. C'est aussi un moyen de lutter contre l'inégalité des droits entre les salariés selon l'entreprise ou ils travaillent – grandes ou petites – et de lutter contre le dumping social.

La CGT demande également l'ouverture d'une négociation sociale pour lutter contre le mal travail, dans les entreprises comme dans les services publics. Chacun doit pouvoir agir sur son travail, faire un travail de qualité, reconnu et valorisé par des perspectives de montée en qualification, de carrière, de meilleur salaire, de moins en moins de pénibilité...

SYNDICALISATION

Pour que vos revendications deviennent possibles, rejoignez le syndicat et ensemble, agissons et mobilisons-nous partout dans les entreprises et les services.

Vous ne voulez pas en rester-là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Âge : _____ Profession : _____

Entreprise (nom et adresse) : _____

Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris – 93516 Montreuil Cedex,
téléphone : 01 55 82 81 94, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr. **Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr**

LES ORDONNANCES DU BON DOCTEUR MACRON

Mal élu, le **Docteur Macron** réaffirme pourtant sa volonté de nous faire une ordonnance et une sévère. Une suite de mesures ultra-libérales qui visent à détruire les conquits sociaux des travailleurs : droit du travail, Sécurité sociale, retraites... Bref : le programme du **pharmacien Gattaz**.

**Primauté de l'accord d'entreprise :
Loi Travail XXL !**

Le Docteur Macron veut modifier radicalement le code du travail en allant beaucoup plus loin que la loi « El Khomri » en étendant l'inversion de la hiérarchie des normes aux salaires (baisse) et aux conditions de travail

**Plafonnement des indemnités
prud'hommes : Adieu CDI...**

Le Docteur Macron veut instaurer un plafond pour les indemnités de licenciement sans cause réelle et sérieuse. C'est le pouvoir de licencier à tempérament. Tous précaires !

**Fusion automatique des instances
représentatives : Tais-toi !**

Le Docteur Macron veut étendre la délégation unique du personnel à l'ensemble des entreprises de manière automatique. Le dialogue social est plus aisé lorsqu'il n'y a plus personne en face.

**Référendum à l'initiative de
l'employeur : On est bien d'accord ?**

Le Docteur Macron veut la démocratie à l'entreprise : « Vous n'êtes que des salariés. Des chômeurs en puissance. Et le chômage avec son cortège de misère : vous y avez pensé ? Alors si vous avez des revendications de salaire à formuler vous me les donnez et je les fous au panier ! On est bien d'accord ?

**Instauration du droit à l'erreur : Le
patron est toujours de bonne foi !**

Le Docteur Macron veut transformer les Inspecteurs du travail en avocats- conseils du patronat. Pas de déclaration à l'URSSAF : une simple erreur pas une fraude. Voyons !

**Gérer l'inflation des normes : la
norme c'est moi !**

Le Docteur Macron veut qu'une norme soit supprimée lorsqu'une nouvelle est créée. On ne va quand même pas s'embêter avec des lois qui pourraient réduire les dividendes !

**Baisse de l'IS et suppression du RSI :
point d'impôt et régime par point...**

Le Docteur Macron veut baisser les impôts des entreprises et supprimer le régime retraite des indépendants en l'adossant au régime général, condition nécessaire de l'instauration d'un régime par point.

Ne perdons pas par passivité ce que nos aînés ont obtenu par la lutte !



**Déclaration de la CGT, de la Fédération des Services publics, de l'Union
Départementale de Seine-Maritime, de l'Union Locale du Havre et du Syndicat
CGT des Territoriaux du Havre**

Lutte des agents territoriaux du Havre :

oui à la négociation, non à la répression !

Les personnels territoriaux du Havre sont engagés depuis plusieurs semaines dans un mouvement revendicatif portant sur leur rémunération.

En fin de semaine dernière, après la paralysie par la grève des ateliers municipaux, le maire s'est engagé à rouvrir des négociations.

Alors que les conditions du dialogue étaient donc de nouveau réunies, un militant du syndicat CGT des territoriaux du Havre a été placé en garde à vue mardi 20 juin et est passé en comparution immédiate au tribunal correctionnel du Havre mercredi 21. Notre camarade est accusé d'avoir commis des dégradations lors d'un rassemblement devant l'hôtel de ville le 13 juin. À la demande de son avocat, son procès est reporté au 18 juillet, date à laquelle nous serons aux côtés de notre camarade.

Nos organisations dénoncent avec force cette judiciarisation d'un conflit social. Nous affirmons notre solidarité avec notre camarade et notre détermination à le soutenir. Nous considérons que cette procédure judiciaire vient raviver la tension alors même des négociations étaient programmées.

Nous attirons l'attention des pouvoirs publics, en particulier du maire du Havre et du préfet de Seine-Maritime, sur les conséquences des poursuites engagées contre notre camarade dans un climat déjà difficile. Nous alertons le maire du Havre quant aux tensions que peut générer une procédure disciplinaire contre notre camarade.

L'urgence est à l'arrêt de la répression, à la négociation et à la satisfaction des revendications du personnel.

Montreuil, le 22 juin 2017

POLICE PARTOUT, JUSTICE NULLE PART !

Mercredi 14 juin 2017 avait lieu le procès en appel de Laurent à Rouen, militant CGT de l'UL d'Harfleur, poursuivi après une action contre la Loi Travail au Havre en 2016.

Laurent avait été condamné le 1^{er} juin par le tribunal de Grande Instance du Havre à une peine de six mois de prison avec sursis, mise à l'épreuve pendant 18 mois avec obligation de réparer les dégâts commis à la permanence du PS du Havre.

A l'époque, ni policier, ni PS ne s'étaient constitués parties civiles.

Plusieurs militants avaient participé à cette « re-décoration » du local PS du Havre le 12 mai, mais c'est seulement Laurent qui sera condamné, comme pour montrer l'exemple parmi les syndicalistes, comme pour calmer le jeu des mobilisations contre la loi travail.

Plusieurs représentants de syndicats étaient présents ce 14 juin devant la Cour d'appel de Rouen : SIDEL, DRESSER, AIRCELLE, CHEVRON, RENAULT, IMPOTS, TERRITORIAUX DE GONFREVILLE, OMNOVA, YARA, TOTAL, ACTION SOCIALE, FOURE LAGADEC, SANTE...pour la CGT de l'agglomération du Havre, quelques syndicats CGT de ROUEN, des délégations FSU et SOLIDAIRES du HAVRE, l'Union Départementale CGT du 76, les UL CGT de ROUEN, HARFLEUR, LE HAVRE et FECAMP, quelques camarades de « Rouen dans la Rue »...



Laurent était poursuivi en appel, le procureur du Havre n'ayant pas digéré qu'il soit relaxé pour les prétendus outrages aux forces de l'ordre. C'est ainsi que l'avocat général a requis en appel, 6 mois de prison dont 3 mois fermes, pour répondre aux demandes insistantes des responsables des renseignements généraux du Havre qui estiment avoir été insultés ! Plus aucune demande du parquet concernant les dégradations matérielles !

« C'est purement scandaleux » s'est indigné Philippe Lebourg, responsable juridique CGT, au micro de la voiture sono.

Le verdict de l'appel sera rendu le 10 juillet prochain. L'intersyndicale Havraise a appelé à un rassemblement ce jour-là pour continuer à montrer son soutien à Laurent, mais aussi à tous les militants victimes de l'acharnement du système judiciaire à vouloir mettre sous les verrous les camarades qui se battent et n'acceptent les lois régressives imposées par les gouvernements PS et En Marche.

Les ordonnances MACRON veulent tuer le Code du Travail, les Droits syndicaux, la sécu, les retraites...L'intersyndicale Havraise appelle à une mobilisation la plus large possible le 27 juin prochain. Les modalités d'action de cette journée seront décidées en Assemblée Générale le 15 juin à Franklin.

Le Havre : la CGT manifeste devant la permanence de "la République en marche"



La CGT havraise conteste la grande réforme du code du travail par ordonnance. Le Havre, fut l'une des "places fortes" de la mobilisation contre la loi travail du gouvernement Hollande

La future réforme du code du travail inquiète la CGT. Le principe des ordonnances estivales aussi.

Au Havre, un rassemblement a eu lieu ce 8 juin devant la permanence de la candidate de la "République en marche".

La CGT estime que la réforme annoncée serait une "loi travail XXL" au préjudice des salariés et sans efficacité contre le chômage.

Interview de R. Kubecki, secrétaire général CGT le Havre :

<http://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/seine-maritime/pays-de-caux/havre/havre-cgt-manifeste-devant-permanence-republique-marche-1269507.html>

FERMETURE DU PRE-ACCUEIL DES AGENCES RETRAITE: **La fin du Service Public à la CARSAT ?**

C'est avec stupeur que nous apprenons le 30 mai par un mail de la Direction, la fermeture du pré-accueil des Agences Retraite dès le 6 juin sur tout le territoire Normand. Pour info Les élus du Comité d'entreprise étaient en réunion avec la Direction le 19 mai, et pas un mot sur le sujet !!



La Direction évoque « un **FLUX IMPORTANT** de demandes de retraite et pour **TRAITER AU PLUS VITE** les dossiers, les agences accueilleront **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS PHYSIQUE** à compter du 6 juin, **PUIS UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS TELEPHONIQUE** dès le 1^{er} juillet». La Direction nous informe également qu'elle prévoit « des **vigiles** » (renommés Médiateurs par la Direction) pour filtrer les rendez-vous et expliquer la démarche aux assurés !

Vers la FIN du Service Public à la CARSAT ?

En 2015, la Direction de la CARSAT nous annonçait la fermeture de la quasi moitié de toutes ses agences retraite extérieures et points d'accueil retraite. En 2016, la Direction nous informait de la fermeture des agences, encore ouvertes, 2 jours par semaine aux assurés. En 2017, la Direction ferme le pré-accueil... **Que va-t-on nous annoncer en 2018 ???**

Nous sommes conscients que ce dispositif va permettre aux salariés de pouvoir se concentrer sur les dossiers **MAIS** ne nous trompons pas de combat ! Le véritable problème c'est le manque d'effectifs à la CARSAT... Et la prochaine COG qui arrive ne nous promet rien de bon.

On nous « vend » les **MSAP** comme solution miracle ! Pour la CGT, les ouvertures des Maisons de Service Au Public riment avec casse du Service Public. N'oublions pas qu'à la clé ce sont des milliers de postes supprimés !



Nous nous devons, **TOUTES ET TOUS**, de rester vigilants à ce que la CARSAT reste un **Service Public ouvert aux assurés**.

***STOP A LA CASSE DE NOTRE SERVICE PUBLIC ET
DE NOTRE SECURITE SOCIALE !
PLUS D'EMPLOIS DEVIENT VITALE !***





Ecole : les fausses bonnes idées du gouvernement !

Dans les jours à venir des enseignant.es du premier degré sont appelés à se mobiliser. En effet, le gouvernement met en place en urgence pour la rentrée sa mesure de dédoublement des classes de CP dans les écoles en REP+ (Réseau d'Education Prioritaire). La CGT Educ'action milite pour la baisse globale des effectifs par classe pour améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des personnels, mais il faut prendre des mesures pérennes, globales et travailler avec l'ensemble des partenaires, mairie, personnels, parents et non agir dans la précipitation pour répondre à une promesse électorale du président.

Les directions académiques n'auront pas les postes nécessaires à la mise en place de cette mesure dès septembre, ils vont donc devoir redéployer les moyens existants et c'est là que ça se complique. Des milliers de postes sont nécessaires : où trouver les enseignant.es ? Trois mesures sont annoncées :

- Reprendre les moyens dédiés à la mesure « Plus de maîtres que de classes » qui affecte un.e enseignant.e supplémentaire dans les écoles de REP+ pour permettre des temps de travail en petit groupe, la remédiation en effectif réduit. Ce sont donc les moyens pour les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2 des écoles de REP+ qui les premiers financent cette mesure.
- Reprendre des postes de Brigade (enseignant.es affecté.es en remplacement), ce qui va dégrader encore plus les conditions de travail de toutes et tous, dans des départements où il y a déjà de fortes tensions sur le remplacement.
- Recruter des enseignant.es contractuel.les non formé.es et avec des contrats de travail précaires (CDD).

Dans le même temps le gouvernement vient de décider par décret l'assouplissement de la réforme des rythmes scolaires, laissant les mairies décider en autonomie du retour à la semaine de 4 jours et à la fin des TAP (Temps d'Activité Périscolaire). Cela aura forcément un impact sur les emplois des animateur.trices des associations d'éducation populaire, fortement sollicités dans la mise en place du processus, et des salarié.es des collectivités territoriales (plusieurs milliers d'emplois sont menacés de suppression). Cette troisième modification des rythmes scolaires en quelques années n'aide pas à la nécessaire cohérence et à la lisibilité du projet éducatif de l'éducation nationale. Elle pèse sur l'organisation des écoles et impacte la vie des personnels, des élèves et de leurs familles. La CGT Educ'action demande l'abrogation de tous les décrets sur les rythmes scolaires depuis 2008.

La FERC CGT soutient toutes les actions menées localement par les personnels de l'éducation, des associations... Plusieurs journées de grève appelées de manière unitaire auront lieu avant les vacances scolaires.

Montreuil, le 22 juin 2017



**FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION
DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE**

263, rue de Paris - case 544 - 93515 - Montreuil cedex - Tél. 01 55 82 76 12 - Fax 01 49 88 07 43
Internet : www.ferc.cgt.fr - E-mail : ferc@cgt.fr



CAMPAGNE CONTRE LE RACISME : LUTTER SYNDICALEMENT CONTRE LES IDÉES D'EXTRÊME DROITE

Le 22 mai, le bureau confédéral a validé le projet d'une campagne contre le racisme qui s'étalera sur un an. Bien sûr, l'activité de la CGT contre les idées d'extrême droite ne se résume pas à cette seule campagne : fiches thématiques et analyse des positions du FN, journées d'étude et de formation, développement d'un stage sur cinq jours sont toujours d'actualité.

Pourquoi une campagne contre le racisme ?

Le racisme est un des ciments du vote FN, qu'on retrouve dans toutes les régions et dans toutes les catégories. Les discours populistes dont nous sommes abreuvés instrumentalisent la question de l'immigration, amalgament délinquance et origine, diabolisent et opposent les cultures et les pratiques religieuses. La question de l'injustice sociale est alors trop souvent reléguée en arrière-plan au point de faire perdre l'objectif de transformation sociale et la nécessité du tous-ensemble pour construire des alternatives et les porter.

La banalisation des idées, comportements et attitudes racistes ou antisémites dans notre quotidien sont une réalité. Malgré des revendications fortes pour l'égalité et la dignité, le racisme institutionnel (discriminations à l'embauche ou dans l'accès au logement, concentration des immigrés dans des emplois pénibles et mal payés, violences policières...) ne recule pas.

L'ampleur du mal dépasse le seul vote FN, pourtant déjà très inquiétant. Ces idées d'exclusion et de repli traversent, plus ou moins, tous les groupes sociaux, tous les collectifs de travail, toutes les communautés. Elles font surface souvent de façon insidieuse. Elles s'insinuent, malheureusement, dans notre organisation également.



Quelles conséquences sur notre activité syndicale ?

Cette situation a inévitablement des conséquences sur notre activité syndicale. Elle pèse sur notre capacité à rassembler. En effet, comment imaginer dans ces conditions favoriser la convergence des aspirations de l'ensemble des salariés pour faire triompher leurs intérêts ? Comment imaginer peser sur les choix de gestion qui dominent les orientations de nos entreprises et émanciper le travail quand on attribue l'origine de tous les problèmes à une catégorie de population (étrangers, juifs ou musulmans, au choix...).

Ce que nous vous proposons avec cette campagne, c'est de nous attaquer à ce qui gangrène les relations entre les salariés au travail. Cela nécessite de permettre aux adhérents de la CGT de reprendre l'initiative sur cette question, de les mettre en situation de traquer toutes ces petites choses qui font le lit du « racisme ordinaire » et de les mobiliser pour qu'ils refusent la banalisation de ces idées, moins pour accuser ou culpabiliser que pour gagner leurs collègues à cette prise de conscience.

Les choses sont plus faciles à énoncer qu'à réaliser. Les adhérents de la CGT ne bénéficient pas d'une protection particulière contre les pressions idéologiques et médiatiques auxquelles, comme les autres salariés, nous sommes soumis. Il y a donc un préalable au lancement d'une campagne de masse sur les questions du racisme : convaincre nos militants et nos adhérents et ainsi lever toute hypothèque à leur engagement.

Une campagne qui vise aussi la syndicalisation

Un autre enjeu de cette campagne est aussi d'établir un lien avec les jeunes issus ou non de l'immigration, de faire apparaître la CGT dans leur champ de vision.

Ce n'est pas forcément le cas aujourd'hui. Ils sont pourtant, comme tant d'autres, chômeurs, alternants, ouvriers, techniciens, ingénieurs et cadres dans les entreprises... souvent collègues de travail mais encore très peu – ou pas assez – adhérents, militants dans la CGT. Et si une frange de la jeunesse s'engage dans des organisations d'extrême droite (souvent plus violentes que le FN lui-même...), beaucoup de jeunes sont sensibles aux questions de racisme et aux revendications portées d'égalité.

Cette campagne se veut l'occasion de casser l'image extérieure que l'on peut avoir de la CGT, de se montrer sous un autre jour. Cela passe par des supports qui interpellent : affiche réalisée par un artiste de street art de renommée internationale, réalisation de vidéos, utilisation des réseaux sociaux, initiatives ouvertes sur le monde de la culture, etc.

Les outils et temps forts de la campagne

Cette campagne nous donne aussi l'opportunité de montrer aux salariés, chômeurs, retraités et précaires cibles du racisme et de la haine que la CGT est là pour les défendre, et qu'ils y ont toute leur place. Si un certain nombre de supports (affiches, autocol-

lants, vidéos, espaces numériques participatifs, livret reprenant une partie des fiches thématiques et enrichi...) seront mis à disposition des organisations, si certaines initiatives ont une dimension nationale, il appartient également aux organisations de la CGT de s'emparer de cette campagne, de la décliner selon les particularités locales ou les spécificités des secteurs professionnels.

Ainsi, nous faisons appel à toutes les organisations pour réaliser une série de témoignages d'anciens camarades CGT issus de l'immigration et ayant été confrontés au racisme ou aux préjugés, qui ont trouvé dans la CGT un espace d'intégration mais qui ont aussi participé à ce que la CGT est aujourd'hui.

Calendrier

Le lancement de la campagne est prévue **le 29 juin**, à l'occasion d'une performance de Chanoir, graffeur dont une des œuvres sera reprise sous forme d'affiche.

Pour rythmer la campagne, **une série de débats retransmis en direct sur le site cgt.fr** est prévue, autour de différents thèmes : faussaires d'hier et d'aujourd'hui, laïcité, etc.

D'autres rencontres pourront s'organiser en territoire ou dans des fédérations et syndicats.

La journée internationale des droits des travailleurs migrants le 17 décembre est depuis plusieurs années l'occasion d'une fête organisée dans le patio du complexe confédéral.

La première phase de la campagne pourrait se clôturer par l'organisation d'un festival contre le racisme, si possible dans une ville tenue par un maire d'extrême droite.

Pour les syndiqués et salariés

Ce moment pourrait constituer la transition entre deux étapes, une campagne essentiellement à destination des militants et syndiqués laissant alors la place à une autre plus large (et plus courte) en direction des salariés.

Une frise temporelle jointe à cette note permet de visualiser rapidement le déroulement proposé du plan de communication pour cette campagne.

Le collectif « Lutte contre les idées d'extrême droite et le racisme » est bien sûr à l'écoute des réflexions et propositions des organisations.



FANS "Spécial Interpro"

Le Havre,
Le 09 mai 2017

Bonjour,

Tu es nouvellement syndiqué, ou depuis quelque temps. Tu paies une cotisation, mais, pour autant, à quoi sert-elle ? Que représente la CGT, son histoire et celle du syndicalisme, ses structures, son fonctionnement, avec quels moyens humains et matériels, et pleins d'autres interrogations ?

Aussi, à travers, ce courrier, nous te proposons de participer à une Formation d'Accueil Nouveau Syndiqué (FANS), cette formation se déroule sur une journée, à la maison des syndicats (Franklin), au Havre, dans une salle de formation dédiée.

Sache, qu'en tant que salarié et syndiqué, tu as le droit à 12 jours de formation annuellement, sans perte de salaire.

Aussi, notre collectif de Formation a décidé de mettre en place, cette FANS « Spécial Interpro » qui se fait, souvent en structure CGT dans nombre d'entreprises. Mais, pour pallier au « manque » pour les syndiqués individuels et petites sections syndicales ou syndicat, il a été pris de la décision de l'organiser dans le champ interprofessionnel, celle-ci se déroulera :

Le Jeudi 05 septembre 2017 De 8h30 à 16h30 (salle 122) – Franklin Le Havre

La CGT se bat pour défendre nos acquis sociaux et à en conquérir de nouveau. C'est la première Organisation Syndicale sur le plan national, tout Elections confondues, forte de sa première place en Normandie (27%) et en Seine Maritime (31%). C'est avec les salariés et les syndiqués qu'elle ambitionne un autre quotidien, que celui que l'on veut nous imposer que ce soit dans notre vie de citoyen, comme souvent dans notre entreprise...

Le repas est prise en charge par notre organisation syndicale, comme pour le salaire, s'il y avait une perte, nous comblerions, cela ne doit pas être un frein à la formation.

Si tu es intéressé pour participer au stage ou besoin de te renseigner, n'hésite pas à prendre contact avec notre organisation, auprès du secrétariat de l'UL CGT du Havre.

Le Collectif Formation Syndicale de l'UL CGT Le Havre

UL CGT Le Havre : 119 cours de la République - 76600 Le Havre
Téléphone : 02.35.25.39.75 / E-mail : cgtlehavre@wanadoo.fr

PLANNING

"formation syndicale"

Programme Formation Syndicale 2017 Union Locale CGT du Havre

Janvier

16 au 20 ⇒ Niveau 2* (2^{ème} semaine 2016)

Février

27 & 28 ⇒ Cogitiel

Mars

13 au 17 ⇒ Niveau 1

30 & 31 ⇒ Délégué du Personnel

Avril

3 au 5 ⇒ Rédiger un Tract /
 Communication / Prise de Parole

3 au 5 ⇒ CHSCT niveau 2* (1^{ère} partie)

Mai

15 au 19 ⇒ Formation Formateurs*
 29 ⇒ Représentativité/Protocole Accord

Juin

12 au 16 ⇒ CHSCT niveau 1*

19 au 23 ⇒ Niveau 1

19-20 ⇒ CHSCT niveau 2*(2^{ème} partie)

Septembre

25 au 29 ⇒ ECO-CE*

Octobre

05 ⇒ FANS « Spécial Interpro »

09 au 13 ⇒ Niveau 2* (1^{ère} semaine)

Niveau 2* (2^{ème} semaine – 2018)

19 & 20 ⇒ Accidents du travail /
 Maladies Professionnelles (ATMP)*

Novembre

16 & 17 ⇒ Délégué du Personnel

22 au 24 ⇒ Rédiger un Tract /
 Communication / Prise de Parole

Décembre

04 au 08 ⇒ Niveau 1

11 & 12 ⇒ Feuille de paie/
 Protection Sociale

Réunion Collectif Formation

*Collectif UL : 01 septembre

*Collectif UD 76 : 2^{ème} semestre

*Organisé par l'UD 76

Coût des modules : 40 € par stagiaire (repas compris)

Coût Niveau 1 & 2/CHSCT (Fonction Publique) : 100 € par stagiaire (repas compris)

Le coût n'est pas un frein à la formation des syndiqués,

l'UL pourra subvenir au cas par cas si le syndicat ne peut prendre en charge.

Le Havre La Rebelle - 500 ans de résistance

À l'approche de la célébration « en grandes pompes » des 500 ans du Havre ,
Jean-Pierre LEVARAY (syndicaliste, écrivain et... Rouennais) a eu l'idée d'éditer un livre qui parlerait d'un autre Havre,
celui des travailleurs et de leurs luttes, des quartiers populaires, des chômeurs, des associations, de la contre-culture :
musique, littérature, ciné, graphisme, des syndicats, des grandes grèves... L'UL CGT du Havre est devenue rapidement
partie prenante de ce beau projet collectif qui, à travers textes, interviews, nouvelles, dessins et photos
donne à voir une ville d'histoire, meurtrie puis reconstruite, un port, une plage, une atmosphère.
(160 pages illustré, noir et blanc, cahier photos couleurs)

Souscription jusqu'au 15 septembre 2017
10 € (prix public 15 €)

Liste des participants au recueil :

Gilles Adam, Vincent Allès, Marius Bastide, Corinne Belet, Luc Bourle, Alain Bozec, Brav,
Abdourahmane Camara, Frédérique Caillon-Cristofani, Hyacinthe Cannibale, Jean-Pierre Castelain
Pascal Colé, Muriel Cosquer, Alexis Delahaye, Dominique Delahaye, William Delannoy, Laurent Delaporte,
Maryline Dujardin, David Forehead, Johann Fortier, Giuglietta, Patrick Granet, Catherine Harou,
Stéphane Hauguel, Philippe Huet, Jean Louis Jegaden, J.R., Reynald Kubecki, Little Bob, Patrick Leblach,
Pierre Lebas, Philippe et Stéphane Lebourg, Doris Le Mat-Thieulen, Jean-Pierre Levaray, Anne Lizy,
Jacky Maussion, Marc Mayeu, Sylvestre Meinzer, Mathias Nouel, Alain Ponvert, Annette Picheux,
Jacques Richer, Riff, Brigitte Roussel, Philippe Saunier, Claude Simon, Sirou, Janne Toivonen,
Nicolas Vatnet, Zona Yarost.

Un recueil collectif à paraître début octobre 2017

Le Havre La Rebelle

500 ans de résistance

Un recueil collectif*

Sous la direction amicale de Jean-Pierre LEVARAY
Soutenu et financé par l'UL CGT du Havre

Souscription jusqu'au 15 septembre 2017 : 10 € (prix public 15 €)
Je commande ce livre et je joins un chèque de 10 € par exemplaire

Soit : ... X 10 €
(à l'ordre de UL CGT 119 Crs de la République 76600 LE HAVRE)

Mon adresse postale :

Mon adresse email :

Mon numéro de téléphone (facultatif) :

***200 pages, illustré noir et blanc, cahier photos couleurs**

COMITÉ D'ENTREPRISE : LES BONNES PRATIQUES

Un guide à jour des lois Rebsamen et Travail et 100% opérationnel pour exercer pleinement et efficacement sa mission d'élu du comité d'entreprise !

AU SOMMAIRE :

La posture des élus du CE

- Élus du CE : un mandat d'ordre public
- Repères historiques
- La fonction de porte-voix du travail réel
- Chef d'entreprise et « chef » du CE
- Le délit d'entrave
- La relation permanente avec les salariés

Les moyens des membres du CE

- Crédit d'heures et circonstances exceptionnelles
- Nombre d'élus et élection du CE
- Commissions du CE et extension des intervenants
- Le budget de fonctionnement
- Le règlement intérieur du CE
- La formation des élus
- Les instances regroupées (loi Rebsamen)

De l'ordre du jour au procès-verbal de réunion

- L'ordre du jour
- La réunion préparatoire
- Votes et réunion plénière
- Le procès-verbal (PV) de réunion
- Le compte-rendu de réunion des élus

Pratiques de terrain et outils du CE

- Priorités et gestion du temps
- Les questionnaires
- Faut-il participer aux groupes de travail de l'employeur ?

- L'obligation de discrétion des élus
- La communication des élus : conseils pratiques

L'information-consultation du CE

- Information : savoir gérer le déficit culturel
- La base de données économiques et sociales (BDES)
- Consultation et avis du CE
- Les trois consultations annuelles du CE
- Les délais préfix de consultation

Consultations et attributions phares

- Licenciements collectifs pour motif économique
- Les droits d'alerte du CE
- L'égalité femmes-hommes
- La formation professionnelle

Le Recours à l'expert

- L'expert-comptable du CE
- Panorama des expertises comptables du CE
- L'expert technique du CE
- Pas de délégation de pouvoir à l'expert
- La réunion plénière avec l'expert

L'information-consultation du CE

- Le positionnement clé du CE
- Le lien organique entre CE et CHSCT
- Les coopérations majeures CE-CHSCT
- Syndicat et CE
- Le rôle fédérateur du bilan social



NOUVEAUTÉ
Édition Mai 2017

313 pages - format 155 x 220 mm	
Prix public TTC	29,00 €
- Remise Éditeur	- 5 %
= Total TTC	27,55 €
Frais de port	Offerts

Olivier SÉVÉON est diplômé de HEC. Consultant et formateur, il met son expertise au service des élus depuis plus de trente ans, et a déjà accompagné un millier d'instances représentatives du personnel.

Bulletin de commande (de 1 à 9 exemplaires)

OUI, je souhaite commander exemplaire(s) de l'ouvrage COMITÉ D'ENTREPRISE : LES BONNES PRATIQUES au prix de **27,55 € TTC**, frais de port offerts, soit un total de € TTC.
Livraison sous 3 à 4 jours. Règlement à réception de la facture jointe à l'envoi.

Ouvrage(s) à adresser à :

Nom : _____ Prénom : _____

Entreprise : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Date, signature et cachet obligatoires

Bulletin de commande à compléter et à retourner :

- par fax : au 02 43 28 40 67
- par courrier à : GERESO ÉDITION
38 Rue de la Teillaie - CS 81826 - 72018 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 23 03 53
- par mail à : cfourmond@gereso.fr



T.L.C.
Vacances

VOS VACANCES NOTRE PASSION

Locations
Printemps / Eté / Automne
2017



Mer



Montagne



Campagne



www.tlcvacances.fr - Tél. : 02 35 21 69 63



VIVATS

Le droit aux loisirs et aux vacances pour tous